

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DES INSERTIONS.

Annonces... 20 c. la ligne.
Réclames... 30 c. —

Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont elles tiennent la place. — Les manuscrits ne sont jamais rendus.

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéro suivant.

Le Propriétaire Gérant, AUC. ALLIEN.

Étampes. — Imprimerie de AUC. ALLIEN.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Un an... 12 fr.
Six mois... 7 fr.
2 fr. en sus, par la poste.
Un numéro du journal... 30 c.

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant. — A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler, doivent refuser le journal.

« La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1873, dans l'un des journaux suivants: Pour l'arrondissement de Versailles, dans la Concorde de Seine-et-Oise, le Journal de Seine-et-Oise, le Libéral de Seine-et-Oise, l'Union libérale et démocratique de Seine-et-Oise; — pour celui de Corbeil, dans

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3,

Chez AUGUSTE ALLIEN, imprimeur.

le journal *l'Abeille de Corbeil*; — pour celui d'Étampes, dans le journal *l'Abeille d'Étampes*; — pour celui de Mantes, dans le *Journal judiciaire de Mantes*; — pour celui de Pontoise, dans l'*Echo Pontoisien*; — pour celui de Rambouillet, dans l'*Annuaire de Rambouillet*. »

Heures du Chemin de fer. — Service d'Été à partir du 5 Mai 1875.

STATIONS.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
ORLÉANS. D.	1 20	2 16	2 43	3 10	3 37	4 04	4 31	4 58	5 25	5 52	6 19	6 46	7 13	7 40	8 07	8 34	9 01	9 28	9 55	10 22	10 49	11 16	11 43	12 10	12 37	13 04	13 31	13 58	14 25	14 52	15 19	15 46	16 13	16 40	17 07	17 34	18 01	18 28	18 55	19 22	19 49	20 16	20 43	21 10	21 37	22 04	22 31	22 58	23 25	23 52	24 19	24 46	25 13	25 40	26 07	26 34	27 01	27 28	27 55	28 22	28 49	29 16	29 43	30 10	30 37	31 04	31 31	31 58	32 25	32 52	33 19	33 46	34 13	34 40	35 07	35 34	36 01	36 28	36 55	37 22	37 49	38 16	38 43	39 10	39 37	40 04	40 31	40 58	41 25	41 52	42 19	42 46	43 13	43 40	44 07	44 34	45 01	45 28	45 55	46 22	46 49	47 16	47 43	48 10	48 37	49 04	49 31	50 01	50 31	51 01	51 31	52 01	52 31	53 01	53 31	54 01	54 31	55 01	55 31	56 01	56 31	57 01	57 31	58 01	58 31	59 01	59 31	60 01	60 31	61 01	61 31	62 01	62 31	63 01	63 31	64 01	64 31	65 01	65 31	66 01	66 31	67 01	67 31	68 01	68 31	69 01	69 31	70 01	70 31	71 01	71 31	72 01	72 31	73 01	73 31	74 01	74 31	75 01	75 31	76 01	76 31	77 01	77 31	78 01	78 31	79 01	79 31	80 01	80 31	81 01	81 31	82 01	82 31	83 01	83 31	84 01	84 31	85 01	85 31	86 01	86 31	87 01	87 31	88 01	88 31	89 01	89 31	90 01	90 31	91 01	91 31	92 01	92 31	93 01	93 31	94 01	94 31	95 01	95 31	96 01	96 31	97 01	97 31	98 01	98 31	99 01	99 31	100 01	100 31	101 01	101 31	102 01	102 31	103 01	103 31	104 01	104 31	105 01	105 31	106 01	106 31	107 01	107 31	108 01	108 31	109 01	109 31	110 01	110 31	111 01	111 31	112 01	112 31	113 01	113 31	114 01	114 31	115 01	115 31	116 01	116 31	117 01	117 31	118 01	118 31	119 01	119 31	120 01	120 31	121 01	121 31	122 01	122 31	123 01	123 31	124 01	124 31	125 01	125 31	126 01	126 31	127 01	127 31	128 01	128 31	129 01	129 31	130 01	130 31	131 01	131 31	132 01	132 31	133 01	133 31	134 01	134 31	135 01	135 31	136 01	136 31	137 01	137 31	138 01	138 31	139 01	139 31	140 01	140 31	141 01	141 31	142 01	142 31	143 01	143 31	144 01	144 31	145 01	145 31	146 01	146 31	147 01	147 31	148 01	148 31	149 01	149 31	150 01	150 31	151 01	151 31	152 01	152 31	153 01	153 31	154 01	154 31	155 01	155 31	156 01	156 31	157 01	157 31	158 01	158 31	159 01	159 31	160 01	160 31	161 01	161 31	162 01	162 31	163 01	163 31	164 01	164 31	165 01	165 31	166 01	166 31	167 01	167 31	168 01	168 31	169 01	169 31	170 01	170 31	171 01	171 31	172 01	172 31	173 01	173 31	174 01	174 31	175 01	175 31	176 01	176 31	177 01	177 31	178 01	178 31	179 01	179 31	180 01	180 31	181 01	181 31	182 01	182 31	183 01	183 31	184 01	184 31	185 01	185 31	186 01	186 31	187 01	187 31	188 01	188 31	189 01	189 31	190 01	190 31	191 01	191 31	192 01	192 31	193 01	193 31	194 01	194 31	195 01	195 31	196 01	196 31	197 01	197 31	198 01	198 31	199 01	199 31	200 01	200 31	201 01	201 31	202 01	202 31	203 01	203 31	204 01	204 31	205 01	205 31	206 01	206 31	207 01	207 31	208 01	208 31	209 01	209 31	210 01	210 31	211 01	211 31	212 01	212 31	213 01	213 31	214 01	214 31	215 01	215 31	216 01	216 31	217 01	217 31	218 01	218 31	219 01	219 31	220 01	220 31	221 01	221 31	222 01	222 31	223 01	223 31	224 01	224 31	225 01	225 31	226 01	226 31	227 01	227 31	228 01	228 31	229 01	229 31	230 01	230 31	231 01	231 31	232 01	232 31	233 01	233 31	234 01	234 31	235 01	235 31	236 01	236 31	237 01	237 31	238 01	238 31	239 01	239 31	240 01	240 31	241 01	241 31	242 01	242 31	243 01	243 31	244 01	244 31	245 01	245 31	246 01	246 31	247 01	247 31	248 01	248 31	249 01	249 31	250 01	250 31	251 01	251 31	252 01	252 31	253 01	253 31	254 01	254 31	255 01	255 31	256 01	256 31	257 01	257 31	258 01	258 31	259 01	259 31	260 01	260 31	261 01	261 31	262 01	262 31	263 01	263 31	264 01	264 31	265 01	265 31	266 01	266 31	267 01	267 31	268 01	268 31	269 01	269 31	270 01	270 31	271 01	271 31	272 01	272 31	273 01	273 31	274 01	274 31	275 01	275 31	276 01	276 31	277 01	277 31	278 01	278 31	279 01	279 31	280 01	280 31	281 01	281 31	282 01	282 31	283 01	283 31	284 01	284 31	285 01	285 31	286 01	286 31	287 01	287 31	288 01	288 31	289 01	289 31	290 01	290 31	291 01	291 31	292 01	292 31	293 01	293 31	294 01	294 31	295 01	295 31	296 01	296 31	297 01	297 31	298 01	298 31	299 01	299 31	300 01	300 31	301 01	301 31	302 01	302 31	303 01	303 31	304 01	304 31	305 01	305 31	306 01	306 31	307 01	307 31	308 01	308 31	309 01	309 31	310 01	310 31	311 01	311 31	312 01	312 31	313 01	313 31	314 01	314 31	315 01	315 31	316 01	316 31	317 01	317 31	318 01	318 31	319 01	319 31	320 01	320 31	321 01	321 31	322 01	322 31	323 01	323 31	324 01	324 31	325 01	325 31	326 01	326 31	327 01	327 31	328 01	328 31	329 01	329 31	330 01	330 31	331 01	331 31	332 01	332 31	333 01	333 31	334 01	334 31	335 01	335 31	336 01	336 31	337 01	337 31	338 01	338 31	339 01	339 31	340 01	340 31	341 01	341 31	342 01	342 31	343 01	343 31	344 01	344 31	345 01	345 31	346 01	346 31	347 01	347 31	348 01	348 31	349 01	349 31	350 01	350 31	351 01	351 31	352 01	352 31	353 01	353 31	354 01	354 31	355 01	355 31	356 01	356 31	357 01	357 31	358 01	358 31	359 01	359 31	360 01	360 31	361 01	361 31	362 01	362 31	363 01	363 31	364 01	364 31	365 01	365 31	366 01	366 31	367 01	367 31	368 01	368 31	369 01	369 31	370 01	370 31	371 01	371 31	372 01	372 31	373 01	373 31	374 01	374 31	375 01	375 31	376 01	376 31	377 01	377 31	378 01	378 31	379 01	379 31	380 01	380 31	381 01	381 31	382 01	382 31	383 01	383 31	384 01	384 31	385 01	385 31	386 01	386 31	387 01	387 31	388 01	388 31	389 01	389 31	390 01	390 31	391 01	391 31	392 01	392 31	393 01	393 31	394 01	394 31	395 01	395 31	396 01	396 31	397 01	397 31	398 01	398 31	399 01	399 31	400 01	400 31	401 01	401 31	402 01	402 31	403 01	403 31	404 01	404 31	405 01	405 31	406 01	406 31	407 01	407 31	408 01	408 31	409 01	409 31	410 01	410 31	411 01	411 31	412 01	412 31	413 01	413 31	414 01	414 31	415 01	415 31	416 01	416 31	417 01	417 31	418 01	418 31	419 01	419 31	420 01	420 31	421 01	421 31	422 01	422 31	423 01	423 31	424 01	424 31	425 01	425 31	426 01	426 31	427 01	427 31	428 01	428 31	429 01	429 31	430 01	430 31	431 01	431 31	432 01	432 31	433 01	433 31	434 01	434 31	435 01	435 31	436 01	436 31	437 01	437 31	438 01	438 31	439 01	439 31	440 01	440 31	441 01	441 31	442 01	442 31	443 01	443 31	444 01	444 31	445 01	445 31	446 01	446 31	447 01	447 31	448 01	448 31	449 01	449 31	450 01	450 31	451 01	451 31	452 01	452 31	453 01	453 31	454 01	454 31	455 01	455 31	456 01	456 31	457 01	457 31	458 01	458 31	459 01	459 31	460 01	460 31	461 01	461 31	462 01	462 31	463 01	463 31	464 01	464 31	465 01	465 31	466 01	466 31	467 01	467 31	468 01	468 31	469 01	469 31	470 01	470 31	471 01	471 31	472 01	472 31	473 01	473 31	474 01	474 31	475 01	475 31	476 01	476 31	477 01	477 31	478 01	478 31	479 01	479 31	480 01	480 31	481 01	481 31	482 01	482 31	483 01	483 31	484 01	484 31	485 01	485 31	486 01	486 31	487 01	487 31	488 01	488 31	489 01	489 31	490 01	490 31	491 01	491 31	492 01	492 31	493 01	493 31	494 01	494 31	495 01	495 31	496 01	496

polka aussi effrénée que Mlle Catherine Louchon. Elle était singulièrement favorisée dans ses tours d'escamotage par le caractère singulièrement distrait de sa maîtresse, la dame Lavreau, qui, ainsi qu'elle le déclare elle-même, oublie aisément l'après-midi ce qu'elle a commandé le matin, pose sans réflexion, au premier endroit venu, l'objet qu'elle tient à la main et ne sait plus où le reprendre.

Des circonstances particulières militent d'ailleurs en faveur de Mlle Catherine. Elle n'a pas de sapeur pour qui les plus fines bouteilles n'ont rien de sacré, ni de pompier aspirant le premier bouillon, ainsi que le madère des rognons sautés. On ne lui connaît, fait est constaté, aucune attache avec le civil ni avec le militaire, et, sous ce rapport, la couronne de Nanterre ne serait pas déplacée sur son front.

Si Mlle Catherine met de côté une partie des provisions qui entrent dans sa cuisine, c'est pour sa mère, une pauvre femme infirme, habitant la province, et à qui elle envoie des douceurs de toute nature en les lui présentant comme des cadeaux de sa maîtresse.

Elle paraît foudroyée d'étonnement quand M. le président lui dit que ce sont là des soustractions assimilées au vol.

La prévenue. — Mais ça s'est fait dans tous les temps, et ça se fera toujours tant que le monde sera monde.

M. le président. — Oui, il existe de prétendus usages qui perpétuent certains genres de vol; mais ce n'est pas une excuse pour ceux qui s'en rendent coupables. Que faisiez-vous des bouteilles de vin que vous dérobiez?

La prévenue. — C'était pour ma mère.

M. le président. — Et les pots de beurre, et les pots de confitures?

La prévenue. — Pour ma mère!

Elle ne sort pas de là.

Malheureusement, Catherine comparait devant le tribunal pour un fait plus grave. Elle aurait soustrait le porte-monnaie de sa maîtresse, contenant une somme de 300 francs en or.

Hâtons-nous de dire qu'une circonstance imprévue vient rendre, sous ce rapport, la pauvre fille plus blanche que neige.

La déposition de la dame Lavreau révèle les circonstances curieuses qui ont fait sortir la vérité, non d'un puits, mais d'un pot de beurre.

Mme Léonie Lavreau, vingt-six ans, professeur de miniature et de piano. — J'avais à mon service la prévenue. C'était une excellente fille, d'une conduite irréprochable, remplie d'attention, de prévenances, et de première force sur la perdrix aux choux. (Rires.)

La prévenue. — Et le suprême de volaille. (Nouveaux rires.)

Le témoin. — Soit. Elle n'avait qu'un défaut. Tandis que j'étais au piano, elle faisait danser l'anse du panier. (Hilarité.) Mais comme c'est un fléau qu'on ne peut pas empêcher, je fermais les yeux.

Cependant, voilà qu'un jour, vers la tombée de la nuit, je suis allée dans la cuisine où Catherine était en train de fondre du beurre. Je tenais à la main mon porte-monnaie contenant 300 francs en or que je venais de recevoir d'une élève. Je restai là quelques instants.

J'étais rentrée depuis un quart-d'heure environ dans mon salon, quand je m'aperçus que je n'avais plus mon porte-monnaie. Je ne pouvais l'avoir laissé que dans la cuisine. J'y retournai; je questionnai Catherine, qui eut l'air de chercher sans rien trouver. Comme j'insistais pour la première fois depuis qu'elle était à mon service, elle me répondit grossièrement.

Je suis vive; je m'indignai et je la dénonçai. On l'interrogea; elle se troubla et fut conduite chez le commissaire de police.

Bientôt réfléchissant, sachant combien je suis étourdie et distraite, je voulus retirer ma plainte; mais il n'était plus temps, la justice était saisie.

Aujourd'hui seulement, au moment de venir à l'audience, j'ai reçu par la poste une lettre chargée contenant 300 francs en billets de banque, et les lignes suivantes, écrites par la mère de Catherine :

haute trahison, vous étiez chez votre nourrice; j'appris que cette femme, tentée par l'appât d'une récompense, songeait à vous livrer aux ennemis de votre père. Alors je vous enlevai pendant la nuit et vous portai à Franz Schonn, que je connaissais de réputation et qui vous adopta. Depuis, j'ai toujours habité dans les environs de Wessembourg, autant pour vous protéger que pour ne pas perdre de vue Wilfred. Vous savez le nom que me donnent les paysans. A ce nom, chère Marthe, vous avez frissonné plus d'une fois. Enfin, je suis le Chasseur noir.»

En achevant ces mots, il tira de sa poche un anneau d'or qu'il remit à la jeune fille.

« J'ai su par Hubert, l'ancien intendant de votre père, reprit le Chasseur noir, que cet anneau existait. C'est lui qui vous permit d'arriver jusqu'au prince, c'est à lui que vous devez la grâce qui sera accordée à votre père. Plus tôt il eût été trop tôt, car le grand-duc était tout entier à ses préventions.

« Après une bataille gagnée par le grand-duc, ce prince voulant reconnaître les loyaux services de ses trois premiers lieutenants, leur donna à chacun un anneau semblable. Celui que vous tenez appartenait à votre aïeul.

« Le porteur de cet anneau, a dit le prince, se fera ouvrir à toute heure les portes de mon palais et je lui accorderai la première faveur qu'il voudra demander.

« Hubert m'a appris tous ces détails il y a quelques années déjà, mais il ignorait ce que l'anneau était devenu. C'est par un hasard providentiel qu'il le trouva, il y a quelques jours, dans un coffret d'ébène où on l'avait caché. Maintenant, Marthe, le reste vous regarde; vous irez au palais, vous parlerez au grand-duc, et votre père, qui gémit dans une prison d'Etat, sera libre. Voici, sous ce pli, divers papiers que vous remettrez également

« Madame la Professeuse.

« Je mets respectueusement la main à la plume pour m'informer de l'état de votre santé. Quant à la mienne, sauf mes infirmités, mon rhumatisme et mon catarrhe, elle est fort bonne; je souhaite que la présente vous trouve de même (rires).

« Je vous dirai que notre vache noire... » (Nouveaux rires.)

M. le président. — Veuillez abréger ces détails.

Le témoin. — J'arrive au fait. (Continuant de lire.) « Je ne peux trouver de mots pour vous remercier du soulagement que vous apportez aux miens (hilarité) par les douceurs dont vous prenez la peine de m'abreuver: Vin d'Alicante... » Mon vin d'Alicante!

La prévenue. — Deux bouteilles seulement.

Le témoin lisant. — « Chocolat, sucre, café, graisse de volaille, pots de confiture, pots de beurre, etc. Je vous dirai donc que j'ai eu le malheur de laisser tomber le dernier pot de beurre en le prenant sur la planche, et qu'il s'est cassé. Voilà t-il pas qu'en ramassant les morceaux du beurre, j'ai trouvé dedans un porte-monnaie qui contenait 300 francs en belles pièces de 20 francs à la République. Comme j'ai pensé que vous ne l'aviez peut-être pas mis là pour moi et qu'il s'était égaré, je vous le renvoie; mais comme ça ne peut pas entrer dans une lettre, je le change en billets de banque, avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.»

M. le président. — Comment expliquez-vous que votre porte-monnaie se soit retrouvé dans un pot de beurre?

Le témoin. — Par une cause qui n'a rien que de naturel. Distraite comme je le suis, j'ai probablement posé mon porte-monnaie dans un des pots vides qui attendaient dans la cuisine le beurre fondu. J'ai dit qu'à ce moment le jour baissait. Catherine aura rempli, comme les autres, le pot contenant le porte-monnaie sans apercevoir celui-ci.

Elle a profité de l'occasion de la fonte de beurre pour renouveler à mes dépens la provision de sa mère, et le hasard a fait que c'est justement le pot au porte-monnaie qu'elle lui a envoyé. Catherine est donc complètement innocente.

Sur les conclusions conformes de M. l'avocat de la République, le tribunal renvoie la prévenue des poursuites.

Catherine. — Vous me reprenez, madame?

La dame Lavreau. — Oui, à condition que vous me montrerez tout ce que vous enverrez à votre mère. (Hilarité générale.)

La cuisinière et sa maîtresse se retirent de compagnie.

Influence de la lune sur les végétaux.

Autre sujet qui, bien souvent aussi, a fait l'objet de discussions aigre-douces entre les savants et les simples mortels. La lune, oui ou non, peut-elle exercer quelque influence sur la végétation? Il va sans dire que les savants répondent sans façon par la négative. Un habile pisciculteur bien connu, M. Carbonnier, vient de communiquer à la Société d'Acclimatation quelques observations curieuses qui sont de nature à satisfaire les croyances populaires.

Tout le monde sait que les parois de verre d'un aquarium placé en pleine lumière se recouvrent toujours d'une mousse verte; et si elle forme ainsi à la longue une végétation touffue qui envahit tout l'aquarium. M. Carbonnier, obligé d'entretenir dans un état constant de propreté un grand nombre de ces petits réservoirs d'eau, s'aperçut qu'il fallait à cette végétation microscopique quelquefois plus de dix jours pour commencer à apparaître, tandis que dans certains cas elle était complètement développée au bout de deux ou trois jours. En réfléchissant à ce phénomène, il acquit la certitude que le maximum d'intensité dans la végétation cryptogamique correspondait à l'époque de la pleine lune; l'accroissement diminue pendant les autres phases pour devenir presque nul pendant la néoménie.

Au moment de la pleine lune, pour maintenir propre

au prince; c'est l'accusation que je porte contre Wilfred, appuyée de preuves authentiques.»

Le Chasseur noir se leva, salua respectueusement la jeune fille, et sortit.

Marthe s'agenouilla, et pria avec ferveur pour le succès de sa démarche.

VII

La ville était dans la joie; elle fêtait le trente-cinquième anniversaire du règne de son prince. Les habitants, parés de leurs plus beaux habits, encombraient les rues. Aux fenêtres des maisons et des édifices publics flottaient des drapeaux et des bannières aux armes de Meningen. Des soldats en brillants uniformes couvraient la place du palais, attendant la grande revue. Le peuple se pressait en dehors de l'enceinte réservée pour les manœuvres des troupes. Il était presque impossible aux derniers arrivés de franchir ce mur vivant pour se placer au premier rang. Pourtant une jeune fille, qu'à ses vêtements on pouvait prendre pour une paysanne, parvint à se faire ouvrir un passage jusqu'à la haie formée par les soldats. C'était Marthe. Elle s'approcha timidement d'un vieil officier et lui dit d'une voix émue :

— Je désire parler à Son Altesse, Monsieur; est-ce que je puis entrer au palais?

— Entrer au palais, ma belle enfant, c'est impossible, répondit l'officier. Il faut avoir une audience.

— J'ai un anneau qui me fera introduire près de Son Altesse.

— Alors c'est différent; mais il faut que vous attendiez la fin de la revue.

En ce moment la musique joua une marche guerrière.

— Tenez, voilà le duc qui sort du palais, reprit

les aquariums, il faut un nettoyage quotidien; cette période passée, il suffit d'un nettoyage bi-hebdomadaire.

Ces faits confirment d'anciennes expériences que nous avons entreprises sous l'équateur. Ils montrent, en effet, que la respiration des plantes est très-active sous l'influence de la lumière de la lune et que l'accroissement de la plante est beaucoup plus accentué à la pleine lune qu'à la nouvelle. Pour contrôler une croyance populaire très-répandue en Amérique, nous avions fait des semis de diverses espèces à la pleine lune et à la nouvelle lune. Or, toutes les graines semées à la nouvelle lune ont mieux réussi que les graines mises en terre à la pleine lune; le développement des plants a été notablement plus rapide pour les premières que pour les secondes. Les observations furent très-nettes pour une série alternative d'orangers semés à la pleine et à la nouvelle lune.

Ces variations très-nécessaires dans l'énergie de la croissance nous semblent faciles à expliquer. On sait que la lumière se compose de plusieurs sortes de rayons, et notamment de rayons chauds et de rayons actifs chimiquement. Ce sont ces derniers surtout qui, en provoquant les combinaisons chimiques, interviennent dans l'acte de la production végétale. Sous l'influence de la lumière la plante fixe le charbon de l'acide carbonique répandu dans l'air et se développe. Pas de lumière, pas d'accroissement végétal. Qu'on laisse tomber les rayons du soleil sur du sable, par exemple, le sable est échauffé et il rayonne finalement au-dehors autant de chaleur qu'il en a reçu; que ces mêmes rayons tombent sur une forêt, s'il était possible de les reprendre ensuite et de les compter, on ne les trouverait plus en même quantité, car beaucoup d'entre eux auront été utilisés par les plantes pour la construction même de la trame végétale. En réalité, la lumière fait la plante, et quand on brûle un morceau de bois, on ne fait que rendre à la liberté la somme de chaleur et de lumière qui avait été successivement empruntée au soleil pendant la vie de l'arbre.

La lune nous renvoie les rayons actifs de la lumière solaire; les rayons calorifiques sont absorbés en grande partie par l'astre lui-même et par l'atmosphère terrestre, de sorte que nous n'en recevons guère. Au pic de Tenerife, la chaleur lunaire est cependant sensible; bien que l'astre fût très-bas à l'horizon au moment de l'expérience, il aurait encore, selon M. Piazzi Smyth, rayonné sur son thermomètre autant que l'été fait une bougie placée à cinq mètres de distance. Les rayons chimiques ont encore assez d'énergie pour impressionner un certain nombre de substances; on sait bien que l'on a obtenu dans ces derniers temps des épreuves photographiques de toute beauté des principaux cercles lunaires (photographies américaines de M. Rutherford). Cela étant, on ne voit pas pourquoi les rayons lunaires, jusqu'à un certain point actifs comme la lumière directe du soleil, ne provoqueraient pas d'échanges moléculaires entre l'atmosphère et les plantes, pourquoi, en un mot, les végétaux ne se développeraient pas aussi sous leur influence.

Dès lors, on peut facilement comprendre que les graines semées à la nouvelle lune se développent plus vite que si elles avaient été mises en terre à la pleine lune. Dans le premier cas, elles trouvent, quand elles sortent du sol, la lumière lunaire qui accélère l'accroissement de la plante; dans le second cas, elles sortent de terre quand la lune est au-dessous de l'horizon, et ne se développent que pendant le jour, au lieu de s'accroître à la fois pendant le jour et la nuit.

(Journal des Débats).

VARIÉTÉS.

Un Beauceuron visionnaire.

(Suite et fin.)

Je ne puis disconvenir que la physionomie, le ton et l'assurance de cet homme me frappèrent. Il aurait été difficile de rencontrer une figure plus honnête et plus douce que la sienne. Toutes les fois qu'il répon-

l'officier. Voyez, il monte à cheval. Tous les seigneurs de la cour sont autour de lui. Mais je ne vois point le jeune prince Frédéric, son fils unique; il est sans doute à la tête de son régiment, de l'autre côté du palais.

Marthe assista à la revue et au départ des troupes; puis, lorsque le grand-duc fut rentré, elle se dirigea vers le palais, cherchant des yeux quelqu'un à qui elle pût s'adresser pour la conduire.

Tout à coup elle reconnut, dans un jeune homme, portant l'uniforme de colonel des gardes, celui qui l'avait rencontrée pleurant sur la route et lui avait donné les cinq ducats qui rendirent la liberté à Franz.

Elle s'avança vers lui toute tremblante.

— Monseigneur, lui dit-elle, je voudrais parler à Son Altesse le grand-duc.

Le colonel regarda la jeune fille et laissa échapper un mouvement de surprise en la reconnaissant.

— Son Altesse est-elle prévenue de votre visite?

— Non; mais cet anneau, répondit Marthe en le montrant au jeune homme, doit me faire recevoir.

— Attendez-moi ici, je vais prévenir mon père.

— C'est le prince Frédéric! se dit Marthe toute confuse.

Le jeune homme entra au palais et revint au bout de deux minutes.

— Venez, dit-il à la jeune fille, Son Altesse vous attend.

Le jeune prince présenta lui-même la jeune fille au grand-duc.

Marthe fut d'abord troublée en présence de ce vieillard de qui dépendait la destinée de son père; mais la voix pleine de bonté du grand-duc lui rendit le courage et la force de parler.

— Approchez, mon enfant, dit le prince. Que voulez-vous de moi?

daît à des questions communes ou insignifiantes, il n'avait guère d'autre allure que celle d'un paysan fort simple; mais dès qu'on en venait à l'ange et à la mission qu'il avait reçue, les traits et les discours de Martin s'élevaient et prenaient quelque chose de solennel et d'inspiré. Plus que jamais, ma curiosité fut émue et mon intérêt excité.

Un examen prolongé aurait pu finir par donner des soupçons à mon conducteur obligeant et n'aurait, d'ailleurs, produit aucun résultat, car, lorsque, d'une ou d'autre façon, on essayait d'amener Martin à révéler ce que l'ange l'avait chargé d'annoncer à Louis XVIII, il répétait toujours, sans hésitation et sans emphase : « Je ne puis le dire qu'au Roi lui-même. » Nous le laissâmes dans sa triste cellule, paraissant fort assuré qu'il parlerait à Sa Majesté. Afin de ne faire naître aucun doute dans l'esprit du directeur, je visitai avec rapidité quelques autres parties de la maison et je revins promptement à Paris.

Il y avait à coup sûr quelque chose d'étrange et de remarquable dans cette affaire. Martin n'était certainement ni un fou, ni un imposteur, ni un factieux; rien en lui ne trahissait la fourberie ou la cupidité. La bonne réputation dont il jouissait à Gallardon me revenait en mémoire. Pourquoi donc la police l'avait-elle fait arrêter? Que voulait-elle faire de cet homme? Comment avait-elle été instruite de cette vision vraie ou prétendue. Martin, assurément, n'avait été dénoncé ni par son curé, ni par son maire qui, au contraire, le protégeaient et l'avaient toujours reconnu pour un chrétien fervent et pour un citoyen paisible. Il vivait en bonne intelligence avec tous ses voisins. Était-ce quel'un d'entre eux qui avait voulu lui jouer ce mauvais tour? La police voulait-elle donner quelque suite à cela? Comment, depuis deux jours, ne l'avait-on pas fait interroger? Pourquoi même, avec les précautions d'usage évidemment superflues, d'ailleurs, à l'égard d'un homme si calme et si connu dans son pays, ne l'avait-on pas immédiatement conduit en présence du Roi? La chose, en définitive, pouvait en valoir la peine. Le Roi savait-il cette arrestation, cette séquestration et les bizarreries dont elle était entourée? Quant à la mission de Martin en elle-même, j'avais lu assez d'ouvrages sur les visions, et j'avais entendu raisonner assez de graves personnages sur ce sujet pour savoir qu'il ne suffisait point qu'une dédaigneuse incertitude rejette toute appréciation à cet égard. La science et la bonne foi éclairée fournissent sur ce point des exemples qu'on ne saurait révoquer en doute. Les décrets et les moyens de Dieu sont infinis, et la vision de Martin ne devait donc pas être repoussée seulement à cause de son caractère et de la position de l'individu.

Toutes ces réflexions me poursuivaient pendant mon retour à Paris. Qu'avais-je à faire maintenant et comment conduire cette aventure jusqu'au bout. Évidemment le Roi n'en était pas instruit; il m'en serait revenu quelques nouvelles. J'avais à cœur, dans tous les cas, de retirer le plus tôt possible ce pauvre Martin de la détestable situation où il était placé. Depuis que je l'avais vu, c'était la pitié plus encore que la curiosité qui me pressait. Je ne doutais pas, d'ailleurs, que l'intérêt charitable de ma grand-mère et de madame de Montmorency ne s'éveillât vivement en faveur de cet honnête homme qu'elles connaissaient déjà, aussitôt que le bruit de son arrestation serait parvenu au château d'Eclimont; et, en effet, en arrivant je trouvai des lettres de ma famille par lesquelles on m'invitait à faire sur-le-champ tous mes efforts pour retirer Martin de ce mauvais pas. Il était, maintenant plus que jamais, impossible de m'adresser à la police, qui n'est pas la justice. Selon sa coutume, et afin d'avoir tou-

Marthe tira l'anneau de son sein et le tendit au grand-duc.

Celui-ci le prit et le considéra un instant avec émotion.

— J'ai fait don de trois anneaux semblables, dit-il; deux m'ont été présentés; restait celui-ci, qui appartenait à mon féal ami le baron de Wessenberg. Qui êtes-vous? demanda-t-il à la jeune fille.

— Je suis la fille du dernier baron de Wessenberg, répondit-elle.

Le prince chercha un instant dans ses souvenirs et répéta lentement :

— Le dernier baron de Wessenberg! — Quelle grâce demandez-vous? reprit-il.

— La liberté de mon père, qui souffre depuis quinze ans dans une prison de l'Etat.

Le duc se frappa le front. Il se souvenait.

— Oui, dit-il, le baron de Wessenberg fut arrêté comme traître et emprisonné sans jugement. Votre père est libre, Mademoiselle; vous pouvez aller vous-même ouvrir les portes de sa prison.

Le grand-duc prit un papier, le signa et le remit à la jeune fille.

— Voici quelques papiers que je dois laisser entre les mains de Votre Altesse, afin qu'elle puisse en prendre connaissance, dit Marthe.

Et elle posa devant le prince le paquet cacheté que lui avait remis le Chasseur noir.

— Vous êtes une charmante fille, reprit le duc, aussi bonne que vous êtes belle. Votre père oubliera vite ce qu'il a souffert en vous voyant. Allez, mon enfant, allez l'embrasser; il a été trop longtemps privé de vos caresses!

Marthe sortit joyeuse du palais ducal.

jours raison, elle n'aurait pas manqué d'inventer mille motifs, soi-disant bons, pour justifier sa conduite et prolonger la détention arbitraire d'un honnête homme qu'on pouvait tout au plus accuser de rêverie et qualifier de mélancolique. L'important, surtout au point où en étaient les choses, était de prévenir, de devancer les rapports et l'action de la police, de l'empêcher par-là de faire disparaître son prisonnier ou de l'obliger à rendre compte de sa capture; et pour y parvenir, il fallait mettre Martin sous une sauve-garde plus puissante que la mienne, et, s'il était possible, plus puissante aussi que celle du ministre.

Je n'hésitai plus alors, et à peine arrivé aux Tuileries pour prendre mon service, après avoir raconté à Monsieur et à madame la duchesse d'Angoulême cette singulière histoire, je fis demander au Roi une audience immédiate. Sa Majesté eut la bonté de me l'accorder aussitôt et me fit entrer dans son cabinet. — « Eh ! bon Dieu, vicomte de Larochehoucauld, dit le Roi en m'apercevant, qu'y a-t-il donc de si pressé ? — Au fond, peut-être bien peu de chose, Sire; mais « peut-être aussi beaucoup. Dans tous les cas, le Roi « me saura gré de ma démarche, j'en suis sûr, car il « s'agit, d'abord, de la liberté d'un de ses sujets. — « S'il en est ainsi, vous ne vous êtes pas trompé. « Voyons; de quoi est-il question ? — Je viens confier « au Roi, comme à l'homme le plus raisonnable et le « plus spirituel de son royaume, une aventure que sa « prudence et sa perspicacité peuvent seules mener à « bonnes fins. — Expliquez-vous ? » Je fis au Roi le détail de tout ce que je savais au sujet de Martin. Quand j'eus fini. — « Vous avez raison, me dit Louis « XVIII; tout ceci est singulier... Nous verrons. — « Je prendrai la liberté de faire observer au Roi que, « s'il en parle à M. de Cazes, le ministre, malgré tout, « pourra bien en prendre quelque mauvaise humeur, « laquelle, en définitive retomberait sur ce pauvre « diable qui n'en peut mais. — C'est juste; mais soyez « tranquille, j'arrangerai tout cela comme il faut. — « On ne peut douter d'aucune des paroles du Roi; « aussi, si le Roi avait la bonté de me donner la sienne, « je me retirerais bien rassuré sur toutes les suites de « cette affaire. — Je vous la donne, reprit-il avec le « sourire fin et poli qu'il laissait toujours échapper à « dessein quand il voulait montrer qu'il avait compris « toute la pensée de son interlocuteur. Je vous la donne; « bonjour, monsieur de Larochehoucauld, et ne m'ou- « bliez jamais quand vous aurez quelque bonne action « à faire. » Je m'inclinai profondément, et je sortis.

Je connaissais trop bien Louis XVIII pour douter un moment que sa curiosité avait été éveillée par le récit que je venais de lui faire, et qu'il ne laisserait pas longtemps mon homme de Gallardon enterré dans les mystères révéris de sa triste chambre de Charenton. Avec un esprit grave et ferme, Louis XVIII aimait assez les petites affaires, les choses bizarres, les aventures curieuses; c'était un goût de vieillard et un reste de *sine fleur* de l'ancien régime; cela lui composait un fond de récits et d'anecdotes qu'il aimait à raconter le soir à l'ordure, parce qu'il les racontait à merveille, en y ajoutant, comme de raison, une infinité d'incidents et de traits qu'il tirait de son imagination et qui avaient un grand succès, un succès véritable et mérité, royauté à part.

Dès le lendemain, en effet, il fit venir Martin. Quoique personne n'ait assisté à cette conférence, comme, peu de temps après, j'en sus tous les détails, je puis les rapporter aujourd'hui en toute sûreté de conscience et avec toute certitude. Quand le bonhomme entra, sans paraître embarrassé, dans le cabinet du Roi, Sa Majesté lui dit avec bonté et pour le mettre tout à fait à

Enfin, elle allait connaître son père et pouvoir lui dire : — Père, tu es libre, je t'apporte ta grâce.

VIII

Wilfred ne sortait plus de sa chambre, où il passait son temps à s'enivrer de bière et de tabac. Gaspard venait chaque jour lui rendre compte de ce qui se passait au dehors et prendre ses ordres. Il n'avait pas même la satisfaction d'avoir sa fille près de lui. Thérèse ne s'occupait que d'elle-même; son affection pour son père n'était pas très-vive. Regarder ses parures et ses toilettes, s'admirer, suffisait aux besoins de son cœur.

Un matin, la porte de la chambre de Wilfred s'ouvrit brusquement. Le châtelaïn releva vivement la tête et ne put réprimer un geste d'épouvante.

Le Chasseur noir était devant lui.

— C'est moi, Wilfred, dit le Chasseur noir d'une voix grave et pleine d'ironie. Je t'avais promis que tu me reverrais; peut-être ne m'attendais-tu pas si tôt. Regarde-moi, me reconnais-tu ?

— Non, je ne vous connais pas, répondit Wilfred.

— Ah ! tu ne me connais pas ! C'est que mes cheveux ont blanchi; c'est qu'avant d'être un vieillard, des rides ont sillonné mon visage. Regarde, Wilfred, cette vieillesse qui pour nous deux a devancé son heure; c'est ton ouvrage.

— Qui es-tu donc ? s'écria Wilfred avec terreur.

— J'ai été; mais je n'existe plus, car je suis mort pour le monde. Avant de te rencontrer, Wilfred, j'étais jeune, j'étais heureux, l'espoir de mon père, la joie et la vie de ma mère bien-aimée. Mais lorsque, guidé et conseillé par toi, j'eus fait les premiers pas sur les chemins fangeux que tu suivais, je perdis mes douces cro-

son aise : « Bonjour, Martin. — Bonjour, Sire, ré- « pondit celui-ci, avec un mélange de dignité commune « et de familiarité respectueuse; j'étais bien sûr que « je finirais par vous parler ! — Vous avez donc quel- « que chose à me dire ? — Oui, Votre Majesté. — Eh « bien ! dites, mon enfant, dites; je suis prêt à vous « entendre. — Oh ! Sire, c'est qu'il m'est ordonné de « ne parler que devant toute votre famille. — Et qu'est- « ce qui vous a ordonné cela ? — Sire, c'est l'ange ! — « L'ange ! qu'est-ce que c'est que ça, l'ange ? » La question avait pour but de faire raconter à Martin lui-même tout ce que, depuis la veille, le Roi savait déjà par moi, afin de comparer les deux rapports. Le récit de Martin fut conforme à ma narration, et, comme j'en avais été étonné moi-même, ainsi que je l'ai dit plus haut, Louis XVIII fut à son tour singulièrement frappé du changement qui s'opérait dans le ton et dans les paroles de Martin le paysan, lorsqu'il arrivait aux détails de la vision de l'ange et de la mission qui lui avait été donnée. Il termina sa relation par ces mots : « Et « l'ange me dit : tu iras trouver Louis XVIII, tu éprou- « veras des difficultés pour parvenir jusqu'à lui; mais « tu les surmonteras. Et effectivement, Sire, j'allais « faire mon voyage à pied, quand Votre Majesté me l'a « fait faire en voiture. Ensuite, a continué l'ange, « quand tu seras devant le Roi et en présence de toute « sa famille, tu lui annonceras ce que je vais te dire. « — Eh bien ! voulez-vous me le confier maintenant ? « — Certainement, Votre Majesté, aussitôt que les « princes et les princesses seront arrivés. — Mais, « Martin, c'est qu'il est à peu près impossible de les « réunir à présent, et qu'aujourd'hui passé, je ne sais « plus si je pourrai vous revoir. — Alors, Sire, com- « ment donc faire ? — Ecoutez, si je vous promets de « redire à mon frère et à mes neveux tout ce que vous « m'aurez confié, cela vous suffira-t-il ? — Oui, Sire; « mais il faudra le dire aussi à vos nièces. — Je vous « le promets. — Vous me le promettez ? — Oui. — « Eh bien ! Sire, l'ange m'a chargé d'annoncer au Roi « qu'il occupait une place qui n'était pas à lui. — « Bah ! dit Louis XVIII, surpris et quelque peu trou- « blé; et à qui donc appartient-elle ? — Sire, l'ange « ne me l'a pas dit; mais il m'a chargé, en outre, « pour que vous ne doutiez pas de la vérité de ma mis- « sion, de vous dire quelque chose que vous seul au « monde pouvez savoir. — Qu'est-ce ? demanda le « Roi, de plus en plus étonné. — Sire, c'est qu'une « fois, il y a bien longtemps, et alors que vous étiez « jeune encore, vous trouvant à la chasse, dans les « bois de Versailles, avec votre frère Louis XVI, et « vous étant arrêté un moment, vous vous étiez dit « vous-même que si, pendant la chasse, un coup de « fusil était malheureusement tiré à votre frère, c'est « vous qui seriez Roi. » A ces paroles, l'émotion de Louis XVIII augmenta, et quelques larmes vinrent mouiller ses paupières. — « Cela est vrai ! s'écria-t-il. « Quel souvenir venez-vous réveiller en moi ! Mais « quel est l'homme dont l'esprit n'a point été rapide- « ment traversé par des pensées que la bonté de Dieu « n'a jamais laissé germer dans son âme ! Mon bon et « saint frère qui m'entend, sait le fond de mon cœur « et que j'aurais volontiers donné ma vie pour conser- « ver la sienne ! » L'émotion de Louis XVIII s'était accrue durant cette scène, et ses pleurs coulaient. Lors- qu'il fut remis, il congédia Martin et resta soucieux et triste toute la journée, sans que personne de sa cour pût en pénétrer la cause.

J'ai acquis la certitude que, fidèle à la promesse qu'il avait faite, Louis XVIII avait religieusement raconté à sa famille la confidence du visionnaire; l'étonnement des princes n'avait pas été moindre que celui du Roi. Quant à Martin, il semblait parfaitement heu-

reux, joyeux et soulagé d'avoir rempli sa mission; telles étaient l'honnêteté et la simplicité de cet homme, qu'il refusa tout ce que le Roi avait ordonné de lui offrir et de lui faire accepter. — « Je n'ai besoin de « rien... Si fait, cependant, ajouta-t-il, je voudrais « bien avoir quinze francs, car je me sens fatigué, et « je serais bien aise de ne pas m'en retourner à pied. » Il revint à Gallardon, ne parla à qui que ce soit de ce qui lui était arrivé, du moins jusqu'à la mort de Louis XVIII, époque à laquelle il crut que sa parole était dégagée, et rentra dans sa précédente et profonde obscurité.

L'Étude de M^e CHENU, avoué à Etampes, est transférée rue Saint-Jacques, n° 100, en face l'hôtel du Grand-Courrier.

DANCHOT, faubourg Evezard.

Ciment romain, en sacs fournis par l'acheteur, 32 fr. les mille kilog., en gare d'Etampes.
Portland DEWARLE, 8 fr. les cent kilog.

Madriers, Solives, Chevrons, Lattes, Moulures, Parquets, Planches en chêne et en sapin.

Etat civil de la commune d'Etampes.

NAISSANCES.

Du 23 Juin. — GIRARD Alexandre-Clovis, rue Reverselleux, 4. — 24. BAUDET Pauline, rue du Sablon, 5. — 26. NANCY Lucien-Louis, rue de la Manivelle, 6.

PUBLICATION DE MARIAGE.

Entre : DABANCOURT Stéphanie, 43 ans, menuisier à Billancourt, commune de Boulogne (Seine); et D^{lle} HOUDOUIN Nathalie, 31 ans, sans profession, place Saint-Gilles, 1^{er}.

DÉCÈS.

Du 26 Juin. — RUELLÉ Paulin-Alfred, 2 mois, rue du Perray, 42.

ANNONCES.

(1) Etude de M^e CHENU, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 100.

ERRATUM

Dans le numéro du journal *L'Abelle d'Etampes* de samedi dernier, vingt-un juin, à la quatrième colonne de la troisième page, annonce de Vente sur licitation de deux Maisons sises à Ormoy-la-Rivière, après ces mots : Vente sur licitation, ajoutez : EN LA MAISON D'ÉCOLE D'ORMOY-LA RIVIÈRE.

(2) Étude de M^e BOUVARD, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 5.

PURGE LÉGALE.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, que : Suivant exploit du ministère de Pierre, huissier à Milly, en date du vingt-un juin mil huit cent soixante-treize, enregistré,

Il a été,

A la requête de M. le baron Samuel DE HABER, propriétaire, chevalier de la Légion d'Honneur, demeurant à Paris, rue Roquepine, numéro 3;

Pour lequel domicile est élu à Etampes, rue Saint-Jacques, numéro 5, en l'étude de M^e Bouvard, avoué près le Tribunal civil de première instance de ladite ville, y demeurant;

Notifié copie à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, en son parquet au Palais de Justice de ladite ville;

De l'expédition dûment scellée et enregistrée, d'un acte fait au greffe du Tribunal civil de première instance d'Etampes, le dix juin mil huit cent soixante-treize, enregistré, constatant le dépôt fait audit greffe,

Wessenberg dans ses domaines et dans ses dignités. Le jour de la justice s'était levé. Pendant qu'on entraînait Wilfred vers la prison, d'où il ne devait sortir que pour rendre compte de sa conduite à ses juges, le propriétaire légitime tenait dans son château au milieu des cris de joie de ses vassaux.

Il faut renoncer à peindre l'accès de fureur, on pourrait dire de rage, qu'éprouva Thérèse quand elle reconnut, dans la noble héritière à laquelle il fallait céder la place, cette douce et simple Marthe qu'elle avait fait si cruellement chasser peu de temps auparavant.

IX

Son supplice n'était pas encore complet, il le devint bientôt. Un mois après ces événements, le jeune prince héritaire conduisait à l'autel Marthe de Wessenberg : les vertus de la jeune fille, jointes à sa beauté, avaient déterminé le choix du prince, et le grand-duc, qui croyait devoir une réparation au fils de son ancien ami, victime d'une odieuse calomnie, avait consenti avec bonheur à ce mariage, qui unissait son blason à celui d'une des plus anciennes et des plus illustres maisons d'Allemagne. Dans la journée qui suivit le mariage, il y eut une grande chasse, et, guidés par le bruit du cor et les aboiements de la meute, Marthe et son jeune mari, qui ne se quittaient pas, galopèrent en avant. Ils se trouvèrent bientôt au plus profond de la forêt, dans une clairière solitaire et sauvage. Tout à coup un homme de haute taille, sortit de derrière un gros chêne, et sembla vouloir leur barrer le chemin. Le jeune prince mit la main sur son couteau de chasse; mais Marthe lui saisit le bras :

— Arrêtez, Monseigneur, lui cria-t-elle, c'est le pro-

par M^e Bouvard, avoué du requérant, et ce pour parvenir à la purge des hypothèques légales pouvant grever les biens ci-après, de la copie collationnée et enregistrée, par lui dressée et certifiée, d'un acte aux minutes de M^e Sergent, notaire à Milly, du dix-neuf mai mil huit cent soixante-treize, enregistré, contenant vente par :

1^o Madame Alexandrine-Philippine Fouquet, propriétaire, demeurant à Soisy-sur-Ecole, veuve de M. Antoine-Prudent Legendre;

2^o M. Mathurin-Narcisse Legendre, propriétaire cultivateur, et dame Alexandrine-Marguerite-Apolline-Malvina Fouquet, son épouse, de lui autorisée, demeurant ensemble à Montaquoy, commune de Soisy-sur-Ecole;

3^o Madame Alexandrine-Angélique Josse, propriétaire, demeurant à Montaquoy, veuve de M. Mathurin-Martin Fouquet;

Au profit de M. le baron de Haber, sus-nommé, des immeubles ci-après, faisant partie d'une ferme et métairie dont le siège est à Courances, rue du Moulin, savoir :

Terroir de Courances.

4^o et 2^o. — Un Corps de Ferme sis à Courances, rue du Moulin, couvert en tuiles, comprenant maison d'habitation et d'exploitation, jardin et terrain derrière, le tout porté au cadastre section I, numéros 225 et 226, pour une contenance de seize ares quatre-vingt-dix centiares.

3^o. — Trente-six ares trente centiares de terre, à la Mougallée. — Section B, numéro 236, et section D, numéro 4.

4^o. — Quarante-sept ares un centiare, lieu dit Sous-le-Clos. — Section C, numéro 29.

5^o. — Sept ares sept centiares de terre, au Carrefour-de-la-Borde. — Section D, numéro 6.

6^o. — Cinquante-huit ares soixante-sept centiares de terre, au lieu dit le Carrefour-de-la-Borde. — Section D, numéros 4 et 35.

7^o. — Vingt-un ares dix centiares de terre, au Carrefour-de-la-Borde ou Orme-à-Houry. — Section D, numéros 44, 45, 46 et 47.

8^o. — Vingt-un ares dix centiares de terre, lieu dit l'Orme-à-Houry. — Section D, numéro 76.

9^o. — Neuf ares soixante-onze centiares de terre, au Carrefour-de-la-Borde. — Section D, numéro 93.

10^o. — Soixante-trois ares trente centiares de terre, à l'Orme-à-Houry. — Section D, numéro 97.

11^o. — Quatre hectares trente-neuf ares quatre-vingt centiares de terre, à la Fosse-Michelet. — Section D, numéros 255 à 264 et 274 à 275.

12^o. — Deux hectares cinq ares cinquante-cinq centiares de terre, lieu dit le Sault. — Section D, numéros 288, 289 et 299.

13^o. — Quarante-un ares soixante-dix centiares de terre, au même lieu. — Section D, numéros 304 et 302.

14^o. — Huit ares quarante-quatre centiares de terre, lieu dit le Sault. — Section D, numéro 305.

15^o. — Trente-deux ares quatorze centiares de terre, à la Fosse-Roqueuse. — Section D, numéro 303.

16^o. — Trente-six ares quatre-vingt-six centiares de terre, au même lieu. — Section D, numéro 375.

17^o. — Vingt-deux ares trente-neuf centiares de terre, lieu dit la Pièce-Guichard. — Section D, numéro 396.

18^o. — Vingt-quatre ares quarante-huit centiares de terre, lieu dit les Trois-Ormes. — Section D, numéro 402.

19^o. — Un hectare quarante ares quarante-deux centiares de terre, lieu dit les Trois-Ormes. — Section D, numéros 409, 410 et 414.

20^o. — Quarante ares dix-huit centiares de terre, lieu dit les Aménes. — Section D, numéro 424.

21^o. — Une pièce de terre, au lieu dit les Neuf Arpents-de-Cély ou Bois-des-Colins, appelée la pièce Guichard, contenant d'après le cadastre deux hectares qua-

tecteur de mon enfance, c'est le Chasseur noir !

A ce nom, qu'il connaissait déjà, le regard menaçant du jeune duc s'adoucit.

— Je sais les services que vous avez rendus à Marthe, s'écria-t-il; je les tiens comme rendus à mon père, et à moi-même. Quelle récompense voulez-vous ?

— Monseigneur, répondit celui auquel s'adressaient ces paroles, en fléchissant le genou, je m'étais imposé une mission, elle est accomplie, puisque Marthe de Wessenberg a aujourd'hui un protecteur naturel et que son vieux père est rentré dans ses droits. Mais je ne regarde pas mon expiation comme finie. J'ai souillé le sang qui me vient d'aïeux illustres, et ce n'est qu'en coulant pour la patrie, que le sang ainsi souillé peut se purifier.

— Que demandez-vous, enfin ?

— Une place sous le drapeau au plus fort du péril, afin que mes ancêtres, qui ne m'ont pas reconnu à ma vie, me reconnaissent à ma mort.

— Vous l'aurez, dit le jeune prince. Venez me voir demain, et je vous remettrai un mot pour le général qui commande l'armée allemande; elle est au moment d'entrer en campagne contre les Turcs.

— Merci, Monseigneur; et vous, soyez bénie, Madame, si, le jour où vous apprendrez ma mort, vous trouvez dans votre cœur si pur un souvenir et une prière pour le repos de l'âme du Chasseur noir.

EMILE RICHEBOURG.

FIN

raute sept ares dix centiares. — Section D, numéros 452, 453 et 454.

22°. — Vingt-deux ares quarante sept centiares de terre, lieu dit les Amines ou Bois-Colin. — Section D, numéro 458.

23°. — Sept ares soixante-quinze centiares de terre, au même lieu. — Section D, numéro 461.

24°. — Dix ares cinquante-cinq centiares de terre, au lieu dit la Roche Durand. — Section E, numéro 81.

25°. — Vingt-trois ares cinquante-sept centiares de terre, aux Roches-Durand. — Section E, numéro 411.

26°. — Dix ares cinquante-cinq centiares de terre, lieu dit la Roche-Durand. — Section E, numéro 420.

27°. — Trois hectares quatre-vingt-six ares quatre-vingt-quatre centiares de terre, lieu dit la Roche-Durand, appelés la pièce Saint Jacques. — Section E, numéros 137 et 144.

28°. — Un hectare vingt ares quarante-un centiares de terre, à la Folie-au-Doux. — Section E, numéros 184 et 185.

29°. — Sept ares trente-deux centiares de terre, au même lieu. — Section E, numéro 209.

30°. — Trente-huit ares soixante-deux centiares de terre, au même lieu. — Section E, numéros 217 et 218.

31°. — Trente-un ares soixante-cinq centiares de terre, à la Folie au Doux ou Pointe-des-Trois Ormes. — Section E, numéro 228.

32°. — Quarante-deux ares dix-huit centiares de terre, lieu dit le Fond-du-Ruisseau. — Section E, numéro 233.

33°. — Vingt-trois ares vingt-un centiares de terre, à la Porte-Gillet. — Section E, numéro 308.

34°. — Vingt-sept ares deux centiares de terre, à la Porte-Gillet. — Section E, numéro 315.

35°. — Huit ares quarante-quatre centiares de terre, lieu dit les Embras, traversés par le chemin. — Section E, numéros 328 et 329.

36°. — Sept ares quatre-vingt-douze centiares de terre, au même lieu, traversés par un chemin. — Section E, numéros 332 et 333.

37°. — Cinquante-six ares quatorze centiares de terre, lieu dit Prés-le-Moulin-Grenat. — Section E, numéro 439.

38°. — Vingt-cinq ares cinquante deux centiares de terre, lieu dit les Bordières ou les Embras. — Section E, numéro 481.

39°. — Dix ares cinquante-cinq centiares de terre, lieu dit le Village. — Section 1^{re}, numéro 481.

40°. — Vingt-trois ares quarante-un centiares de terre, lieu dit le Carrefour-de-la-Borde ou le Piège. — Section 1^{re}, numéro 395.

41°. — Six ares douze centiares de terre, lieu dit le Village. — Section 1^{re}, numéro 408.

42°. — Dix-neuf ares quarante-deux centiares de terre, lieu dit le Piège ou Carrefour-de-la-Borde. — Section 1^{re}, numéro 423.

43°. — Vingt-deux ares trente-sept centiares de terre, au même lieu. — Section 1^{re}, numéro 433.

44°. — Un hectare vingt-un ares trente-huit centiares de terre, lieu dit le Piège ou le Carrefour-de-la-Borde. — Section 1^{re}, numéros 446, 447, 448 et 464.

45°. — Soixante-cinq ares soixante-dix centiares de terre, au même lieu. — Section 1^{re}, numéro 465.

46°. — Une pièce de terre, au lieu dit le Piège ou Carrefour-de-la-Borde, contenant d'après les titres un hectare cinquante ares trois centiares, et d'après le cadastre un hectare quarante-neuf ares quarante centiares. — Section 1^{re}, numéros 477, 479 et 480.

47°. — Neuf ares quarante-quatre centiares de terre, lieu dit la Borde. — Section 1^{re}, numéro 482.

(Les articles 48 et 49 sont situés terroirs de Cély et de Fleury, Seine-et-Marne.)

Terroir de Milly.

50°. — Dix ares cinquante-cinq centiares de terre, près le moulin de la Maîtrise. — Section D, numéro 41.

51°. — Un hectare cinquante-cinq ares deux centiares de terre, sable et bois, lieu dit la Pâtüre ou les Amines, appelés la pièce du Guichet. — Section E, numéros 4 et 2.

52°. — Quatre-vingt-dix ares soixante-deux centiares de terre et bois, lieu dit la Pâtüre. — Section E, numéro 70.

53°. — Soixante-six ares cinquante-huit centiares de terre et bois, lieu dit la Labinerie ou Clôture-du-Terroir. — Section E, numéros 200 et 201.

54°. — Une pièce de bois, lieu dit le Montrouget, de la contenance de un hectare vingt-six ares soixante-trois centiares. — Section E, numéros 250 et 251 partie.

55°. — Trois hectares trente-quatre ares quarante centiares de bois, lieu dit le Montrouget. — Section F, numéros 250 et 251 partie.

56°. — Dix ares cinquante-cinq centiares de bois, lieu dit la Roche-qui-tourne. — Section F, numéro 73.

Total de la contenance : quarante-deux hectares vingt-huit ares soixante-onze centiares.

Moyennant, outre les charges, la somme de cent soixante-dix mille francs, applicable pour cent mille francs aux biens de madame veuve Prudent Legendre, et pour soixante-dix mille francs aux biens de madame Narcisse Legendre.

Sur laquelle copie collationnée le greffier a dressé un extrait dudit acte de vente, contenant toutes les énonciations prescrites par l'article 2194 du Code civil, lequel a été immédiatement inséré au tableau à ce destiné, dans l'auditoire du Tribunal, pour y rester exposé le temps voulu par la loi.

Avec déclaration à Monsieur le Procureur de la

Certifié conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné, Etampes, le 28 Juin 1873.

République que les anciens propriétaires, outre les vendeurs, sont :

La communauté d'entre Mathurin-Martin Fouquet, et dame Alexandrine-Angélique Josse, son épouse, en divers acquisitions :

1° Rose-Elisabeth Jullemier, épouse Achille-Germain Gaidelin; — Victoire-Apolline Jullemier, épouse François-Gabriel Frechet; — Victor-Désiré Guéneau; — Eulalie-Philippine Jullemier; — Héloïse-Victoire-Palmire Jullemier, épouse Honoré Dominique Tétart; — Marie-Rose-Renée Cochlin, veuve en premières nocces de Louis-Barthélemy Jullemier, et épouse en deuxième nocces de Victor Guéneau.

2° Charles Albert Chaumonnot; — héritiers de Berenger.

3° Marie-Claire-Genève-Elisabeth Malherbe, épouse de Fidèle-Amand Constant Larchevêque.

4° Marie-Catherine Genève Malherbe, épouse de Jean-Toussaint Breton.

5° Chortier.

Avec déclaration, en outre, à M. le Procureur de la République, que cette notification lui était faite pour qu'il eût à prendre dans le délai de deux mois, fixé par la loi, telles inscriptions d'hypothèque légale qu'il jugerait convenable, et que, faite par lui de ce faire dans ledit délai, les immeubles ci-dessus seraient et demeureraient affranchis de toute hypothèque légale.

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèque légale, n'étant pas connus du requérant, il ferait publier ladite notification conformément à la loi.

Pour extrait, Signé, BOUVARD.

3) Etude de M^e BOUVARD, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 5.

VENTE SUR LICITATION

EN LA MAISON D'ÉCOLE DE SAINT-CYR-LA-RIVIÈRE, Et par le ministère de M^e BARTHOLOMÉ, notaire à Saclas, Commis à cet effet,

D'UNE MAISON

GRANGE, ÉTABLE et COUR

Située à Marancourt, Commune de Saint-Cyr-la-Rivière, EN UN SEUL LOT.

L'Adjudication aura lieu le Dimanche 13 Juillet mil huit cent soixante-treize, Heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, que : En exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance d'Etampes, le dix juin mil huit cent soixante-treize, enregistré et signifié;

Il sera, Aux requête, poursuite et diligence, de :

1° M. Nicolas-Alexandre-Napoléon MARCEAUX, cultivateur, demeurant à Saint-Cyr-la-Rivière; 2° M. Gilles-Nicolas-François MARCEAUX, berger, demeurant à Guillerlav;

Ayant pour avoué constitué M^e Amable-Michel Bouvard, exerçant près le Tribunal civil de première instance d'Etampes, demeurant en ladite ville, rue Saint-Jacques, numéro 5;

En présence, ou elle dûment appelée, de mademoiselle Céline Marceaux, demeurant à Marancourt, commune de Saint-Cyr-la-Rivière;

Ayant pour avoué constitué M^e Léon Breuil, exerçant près le Tribunal civil de première instance d'Etampes, demeurant en ladite ville, rue St-Jacques, numéro 50;

Procédé, le Dimanche treize Juillet mil huit cent soixante-treize, heure de midi, en la maison d'école de Saint-Cyr-la-Rivière, par le ministère de M^e Bartholomé, notaire à Saclas, commis à cet effet, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, de la maison dont la désignation suit.

DÉSIGNATION :

Lot unique.

Un Corps de bâtiments situé à Marancourt, commune de Saint-Cyr-la-Rivière, comprenant une maison d'habitation, composée d'une seule chambre à feu, couverte en chaume, une grange à côté, couverte en tuiles, une étable en face, couverte en tuiles, cour devant ces bâtiments; le tout tenant d'un côté Bouquet et Jean-Louis Beaufrière, d'autre la rue de Marancourt, d'un troisième côté par derrière à une cour commune, et d'un quatrième côté à une sente commune.

Sur la mise à prix de 400 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

A Etampes,

En l'étude de M^e BOUVARD, avoué poursuivant la vente, rue Saint-Jacques, numéro 5;

En celle de M^e BREUIL, avoué colicitant, rue Saint-Jacques, numéro 50;

A Saclas,

En l'étude de M^e BARTHOLOMÉ, notaire commis pour procéder à la vente, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété;

Et sur les lieux pour visiter l'immeuble.

Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

A Etampes, le vingt-quatre juin mil huit cent soixante-treize.

Signé, BOUVARD.

Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, le vingt-quatre juin mil huit cent soixante-treize, folio 81 verso, case 3. Reçu un franc quatre-vingts centimes, deux dixièmes compris.

Signé, DELZANGLES.

Vu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN, apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes. Etampes, le 28 Juin 1873.

Enregistré pour l'annonce n° Folio Reçu franc et centimes, décimes compris. A Etampes, le 1873.

Etude de M^e POINSOT, avoué à Paris, Rue de la Michodière, n° 21.

VENTE

EN LA MAIRIE DE JANVILLE (EURE ET LOIR), Et par le ministère de M^e HERBERT, Notaire à Janville, Le Dimanche 13 Juillet 1873,

53 PIÈCES DE TERRE

Sises sur les communes de Toury, Mérouville, Neuzy en Beauce, Fresnay l'Évêque, canton de Janville, Arrondissement de Chartres (Eure-et-Loir)

Mises à prix variant de 120 fr. à 10,000 fr., et formant un total de 62,030 fr.

S'adresser :

1° A Paris, à M^e POINSOT et MOUILLEFARINE, avoués; et à M^e MEGRET et POLEINICH, notaires;

2° A M^e HERBERT, notaire à Janville, et M^e FAUCHEUX, notaire à Toury.

Etude de M^e ROBERT, commiss.-priseur à Etampes.

VENTE MOBILIÈRE

En vertu d'une ordonnance,

A ETAMPES, PLACE SAINT-GILLES, Le Mardi 1^{er} Juillet 1873, à midi, Par le ministère de M^e ROBERT, Commissaire-priseur à Etampes.

Consistant en :

Une Armoire à glace, une Commode-toilette, une Table de nuit, une Table à ouvrage, un Buffet étagère, une Table à allonges et six Chaises, le tout en acajou, deux Fauteuils et une Table de cuisine.

Au comptant.

Dix centimes par franc en sus du prix.

Etude de M^e BARTHOLOMÉ, notaire à Saclas.

A VENDRE

Par adjudication.

EN LA FERME DE LA POSTE DE MONTDÉSIR, Commune de Guillerlav,

Le Dimanche 6 Juillet 1873, à midi,

Par le ministère de M^e BARTHOLOMÉ, Notaire à Saclas.

Une Machine à battre, une Voiture de moisson, 300 Gerbées, et la Récolte en blé, avoine et escourgeon, sur 26 hectares de terre.

A LOUER

Pour entrer en jouissance à la Toussaint prochaine,

UN

JARDIN - MARAIS

De la contenance d'environ 2 hectares 50 centiares, Situé avenue de Coquerive.

S'adresser à M. ANGOT, propriétaire, rue du Perray, à Etampes.

MOULAGE EN ACIER FONDU

ACIER POUR OUTILS. — PIÈCES DE FORGE.

DALIFOL PÈRE ET FILS, PARIS.

172, Quai Jemmapes.

FONTE MALLÉABLE

Médailles Or, Argent, Bronze, Mentions honorables.

53

LE MONITEUR DE LA BANQUE

4 fr. par an

JOURNAL FINANCIER (5^e année),

pour Paris et les Départements

Paraissant le dimanche (52 numéros par an), publiant tous les tirages et donnant des renseignements complets et impartiaux sur toutes les valeurs cotées et non cotées. — Abonnements d'essai sur trois mois : 1 fr. 75, rue Lafayette, Paris. 20-16

Bulletin commercial.

Table with 6 columns: MARCHÉ d'Etampes, PRIX de l'hectol., MARCHÉ d'Angerville, PRIX de l'hectol., MARCHÉ de Chartres, PRIX de l'hectol. Rows list various grains like Froment, Méteil, Seigle, Escourgeon, Orge, Avoine with their respective prices.

Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 24 au 27 Juin 1873.

Table with 7 columns: DÉNOMINATION, Samedi 21, Lundi 23, Mardi 24, Mercredi 25, Jeudi 26, Vendredi 27. Rows include Rente 5 0/0, Rente 4 1/2 0/0, Rente 3 0/0, Emprunt 1872.